

# invitation

A l'occasion de la publication du Rapport de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon

**« Législatives 2012 : objectif parité des éluEs » \***

*Proposition de méthode pour féminiser la représentation nationale*

vous êtes chaleureusement invité (e) à notre Assemblée générale qui aura lieu, le

**Jeudi 10 février 2011 à 17h30**

**A l'Hôtel de Région (201, avenue de la Pompignane) à Montpellier**

**Salle Edgar Tailhades**

*« Après deux renouvellements de l'Assemblée nationale, en 2002 et en 2007, l'objectif de parité fixé par la loi du 6 juin 2000 n'a pas été respecté. Le caractère incitatif de la législation encourage-t-il la réticence des grands partis politiques à procéder à des investitures qui respectent la parité ? »*

Pour répondre à cette question, **Bruno Le Roux, député**, membre de la Commission des lois, auteur d'un Rapport (2010) « visant à renforcer l'exigence de **parité** des candidatures aux **élections législatives** », sera notre invité.

À l'issue de nos travaux, un cocktail dînatoire servi sur place nous permettra d'élargir les échanges avec notre invité.

Dans l'attente de vous accueillir, recevez nos souhaits les meilleurs pour la nouvelle année.

**Geneviève Tapié**

**Présidente de l'Assemblée des femmes du Languedoc-Roussillon**

**Présidente de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon**

*Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.*

\* L'Art. 1<sup>er</sup> de la Constitution, modifié le 8 juillet 1999 favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et fonctions électives. Dans le contexte des élections législatives, l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon a dégagé une méthode et effectué des projections pour faire évoluer la parité de candidatures aux élections législatives vers la parité d'élus.

En novembre 2008, la Région Languedoc-Roussillon, en signant la « *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* » s'est notamment engagée à faire de la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision, un préalable de la société démocratique.

Le présent rapport s'inscrit dans la logique et la continuité de cette politique.